

RAPPORT ANNUEL

2020

sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller



Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
1 rue des Malgré-Nous – BP 80114
68502 GUEBWILLER Cedex
☎ 03 89 62 12 34 – Courriel : infos@cc-guebwiller.fr
Site Internet : www.cc-guebwiller.fr

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2020

SOMMAIRE

1.	SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (CV).....	4
1.1-	Préambule.....	4
1.2-	Territoire desservi.....	4
1.3-	Gestion du service	5
1.3.1-	Mode de gestion	5
1.3.2-	Moyens humains – Organigramme	5
1.4-	Réseaux et branchements d'assainissement.....	6
1.4.1-	Linéaire de réseaux d'assainissement géré par la CCRG.....	6
1.4.2-	Équipements existants sur les réseaux d'assainissement	6
1.4.3-	Taux de desserte par le réseau collectif d'eaux usées.....	7
1.4.4-	Conventionnement des industriels	7
1.5-	Qualité du service rendu à l'usager du service d'assainissement collectif	9
1.5.1-	Récapitulatif des interventions du camion chez les particuliers	9
1.5.2-	Contrôles de conformité des branchements d'assainissement privatifs.....	9
1.5.3-	Demandes de branchement et documents d'urbanisme	10
1.5.4-	Taux de réclamation	10
1.5.5-	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers.....	10
1.6-	Gestion financière et patrimoniale du service d'assainissement collectif	10
1.6.1-	Durée d'extinction de la dette de la collectivité.....	10
1.6.2-	Tarifification de l'assainissement	11
1.6.3-	Taux moyen de renouvellement du réseau collectif d'eaux usées et d'eaux pluviales.....	12
1.6.4-	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux collectifs d'eaux usées	12
1.7-	Performance environnementale du service d'assainissement collectif des eaux usées	12
1.7.1-	Conformité de la collecte des effluents, des équipements de traitement des eaux usées, de la performance des ouvrages de traitement des eaux usées	12
1.7.2-	Taux de boues issues des ouvrages de traitement, évacuées selon les filières conformes à la réglementation.....	12
1.7.3-	Conformité des performances des équipements de traitement des eaux usées au regard des prescriptions.....	13
1.7.3.1-	Capacité de traitement de la Station de traitement des eaux usées intercommunale	13
1.7.3.2-	Productions et consommations de la Station de traitement des eaux usées intercommunale	14
1.7.3.3-	Taux de charge annuel entrant sur la Station (sur la base du débit de référence temps de pluie)	14
1.7.4-	Station de traitement des eaux usées du Markstein.....	15
1.7.5-	Financement.....	16
1.8-	Travaux et études	16

1.8.1-	Travaux et études réalisés sur les réseaux collectifs d'eaux usées	16
1.8.2-	Principaux travaux et acquisitions réalisés à la Station de traitement des eaux usées en 2020	17
1.8.3-	Études en cours à la Station de traitement des eaux usées	18
1.9-	Agence de l'Eau Rhin-Meuse.....	18
1.9.1-	État des primes et subventions allouées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.....	18
1.10-	Action de solidarité.....	18
2.	SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (CV)	19
2.1-	Préambule.....	19
2.2-	Caractérisation technique du service	19
2.2.1-	Territoire desservi en termes d'Assainissement Non Collectif	19
2.2.2-	Missions et fonctionnement du service.....	19
2.2.3-	Missions obligatoires exercées dans le cadre du service.....	20
2.2.3.1-	Contrôle des installations	20
2.2.3.2-	Missions facultatives.....	21
2.2.3.3-	Mode de gestion du service.....	21
2.2.3.4-	Estimation de la population concernée (D301.0)	22
2.2.3.5-	Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif (D302.0).....	23
2.3-	Tarifification et recettes du service	23
2.3.1-	Modalités de tarifification.....	23
2.4-	Études en cours	24
2.4.1-	Obersengern à Linthal	24
2.5-	Action de solidarité.....	24

1. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (cv)

1.1- Préambule

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui fait obligation au Président de présenter au Conseil de Communauté un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce rapport assure donc la transparence au bénéfice des usagers du service public de l'assainissement.

Il indique également les seuls paramètres relatifs à la gestion du service d'assainissement collectif des eaux usées et eaux pluviales urbaines relevant de la compétence de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG).

Pour rappel, la CCRG dispose, depuis le 1^{er} janvier 2018, de la compétence *Eaux pluviales urbaines*.

Les eaux concernées sont celles collectées en raison de l'imperméabilisation des sols avec un lien avec l'urbanisation.

Ainsi, sont exclus du champ de compétence intercommunal :

- les eaux pluviales de chaussée et leurs équipements (siphons et accessoires de voirie, séparateurs à hydrocarbures...) qui relèvent de la compétence *Voirie communale*
- les eaux pluviales forestières ou issues de fonds non imperméabilisés (coteaux viticoles, bassins versants forestiers, ruissellement de champs...) et leurs équipements (ouvrages de stockage et de régulation, exutoires...).

De manière générale, les eaux pluviales urbaines sont celles issues de zones définies comme « zones urbaines », à savoir les zones U et AU délimitées dans les PLU et/ou documents assimilés.

1.2- Territoire desservi

Le territoire desservi par l'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales urbaines est composé des communes suivantes :

Bergholtz, Bergholtz-Zell, Buhl, Guebwiller, Hartmannswiller, Issenheim, Jungholtz (partiellement), Lautenbach, Lautenbach-Zell, Linthal, Merxheim, Murbach, Orschwihr, Raedersheim, Rimbach (partiellement), Rimbach-Zell (partiellement), Soultz, Soultzmatt-Wintzfelden et Wuenheim.

La CCRG gère une Station de traitement des eaux usées intercommunale, sise à Issenheim, qui traite tous les effluents du territoire.

Pour information, la Station de traitement des eaux usées de Merxheim, qui traitait uniquement les eaux usées de cette commune, a été mise hors service le 3 novembre 2014.

Les effluents de la commune de Merxheim sont donc raccordés, par refoulement, à la Station d'épuration intercommunale d'Issenheim depuis cette date.

La population totale ainsi desservie est d'environ 40 000 habitants.

Cas spécifique du SIVOM de l'Ohmbach

Depuis 2014, la CCRG traite, par conventionnement, les eaux usées provenant du SIVOM de l'Ohmbach, issu de la dissolution de la Communauté de Communes de la Vallée Noble.

Celui-ci est composé de la commune de Soultzmatt-Wintzfelden (membre de la CCRG) et également des communes d'Osenbach et de Westhalten.

Pour rappel, les services de la CCRG n'interviennent pas (débouchages, travaux...) sur les deux communes du SIVOM de l'Ohmbach, non membres de la CCRG.

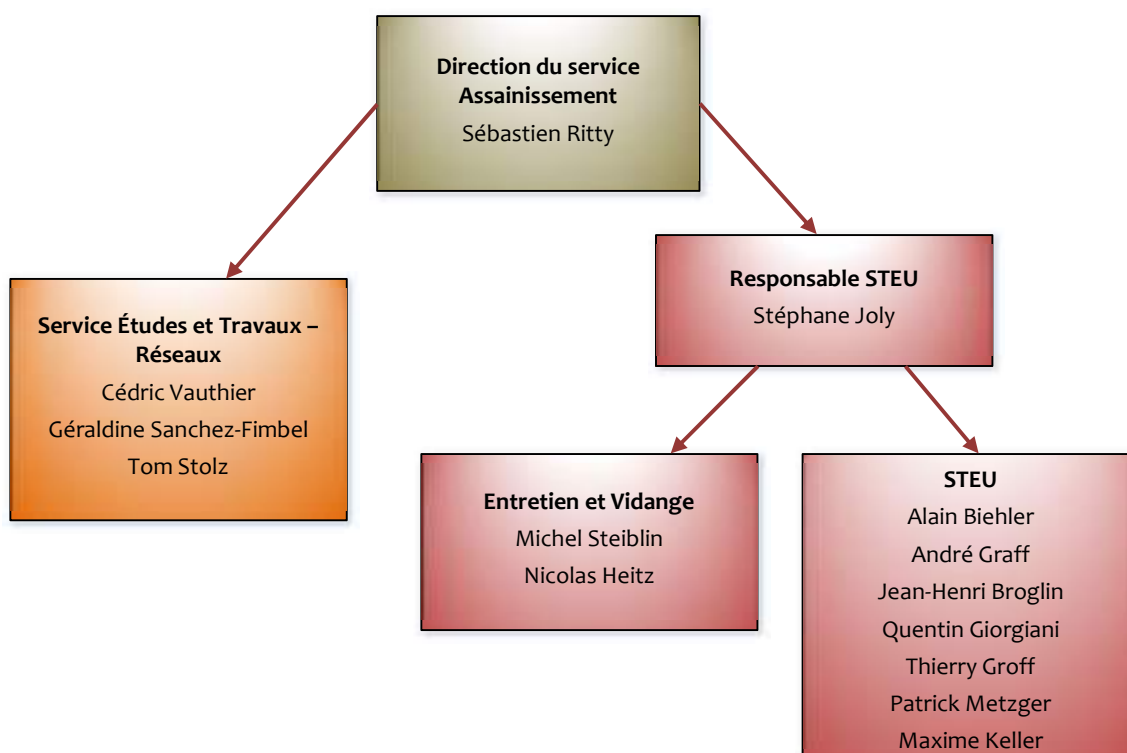
1.3- Gestion du service

1.3.1- Mode de gestion

Le service Assainissement, les réseaux et la Station de traitement des eaux usées (STEU) sont gérés en régie directe et ne font donc pas l'objet d'une Délégation de Service Public.

1.3.2- Moyens humains – Organigramme

L'effectif est de 14 agents.



1.4- Réseaux et branchements d'assainissement

1.4.1- Linéaire de réseaux d'assainissement géré par la CCRG

Commune	Linéaire de réseau en km		
	Unitaire et eaux usées	Eaux pluviales	Total
Bergholtz	8	1	9,0
Bergholtz-Zell	2,6	1	3,6
Buhl	19,6	8,6	28,2
Guebwiller	41,1	19,2	60,3
Hartmannswiller	4,8	1,8	6,6
Issenheim	20,3	5,4	25,7
Jungholtz	5,5	2,5	8,0
Lautenbach	11,7	7,7	19,4
Lautenbach-Zell	10	4	14,0
Linthal	4,5	1,3	5,8
Merxheim	8,6	1	9,6
Murbach	2,6	2,6	5,2
Orschwihr	7,8	1,8	9,6
Raetersheim	6,3	3,2	9,5
Rimbach	1,5	1	2,5
Rimbach-Zell	0	0,9	0,9
Soultz-Haut-Rhin	36	17	53,0
Soultzmatt-Wintzfelden	21,5	9	30,5
Wuenheim	5,8	2,1	7,9
Total	218,2	91,1	309,3

1.4.2- Équipements existants sur les réseaux d'assainissement

Commune	Déversoir d'orage	Bassin d'orage unitaire	Bassin d'orage eaux pluviales*	Station de relevage
Bergholtz	3	1	0	1
Bergholtz-Zell	2	0	0	0
Buhl	7	1	0	0
Guebwiller	10	1	10	2
Hartmannswiller	2	1	0	2
Issenheim	5	1	0	3
Jungholtz	1	1	0	0
Lautenbach	3	0	0	0
Lautenbach-Zell	2	0	0	0
Linthal	1	0	0	0
Merxheim	6	0	0	1
Murbach	0	0	0	0
Orschwihr	2	1	2	0
Raetersheim	1	0	1	5
Rimbach	0	0	0	0
Rimbach-Zell	0	0	0	0
Soultz	5	1	5	4
Soultzmatt-Wintzfelden	11	2	1	0
Wuenheim	6	0	0	0

*Récupéré dans le cadre du transfert de compétence Eaux pluviales au 1^{er} janvier 2018.

1.4.3- Taux de desserte par le réseau collectif d'eaux usées

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Population raccordable (1)	Population raccordée (2)	Taux de raccordement (2)/(1)
Bergholtz	1 090	1 090	100%
Bergholtz-Zell	405	405	100%
Buhl	3 290	3 290	100%
Guebwiller	11 950	11 950	100%
Hartmannswiller	665	665	100%
Issenheim	3 470	3 470	100%
Jungholtz*	900	865	96%
Lautenbach	1 500	1 500	100%
Lautenbach-Zell	990	990	100%
Linthal	400	400	100%
Murbach	100	100	100%
Merxheim	1 275	1 275	100%
Orschwihr	1 022	1 022	100%
Raetersheim	1 130	1 130	100%
Rimbach	210	210	100%
Rimbach-Zell**	190	25	13%
Soultz-Haut-Rhin	7 250	7 250	100%
Soultzmatt-Wintzfelden	2 200	2 200	100%
Wuenheim	800	800	100%

*Rue Henri Lastcha non raccordée à ce jour – Travaux réceptionnés en 2021.

**Travaux en cours de réalisation – Fin des travaux en 2021 pour les tranches 1 et 2.

(1) Population raccordable = population située en zonage d'assainissement collectif et disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif.

(2) Population raccordée = population raccordable raccordée au réseau d'assainissement collectif.

1.4.4- Conventonnement des industriels

Les industries implantées sur le territoire et raccordées à la Station de traitement des eaux usées intercommunale sont régulièrement contrôlées par les services de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Dans le cas où les rejets sont importants en volume ou en pollution, il est établi, par la signature d'une convention, une participation aux coûts d'investissement et de fonctionnement liés aux équipements de la CCRG.

La mise en place de cette convention a pour effet d'inciter les entreprises conventionnées à réduire leurs rejets ou de trouver des solutions alternatives de traitement.

Nom de l'établissement	Commune	Activité	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Date de signature
Ancienne usine Sevenday	ZI intercommunale	Agroalimentaire	DCO : 100 kg/j – MES : 10 kg/j – pH : 5,5 à 9,5 DBO ₅ : 110 kg/j – NTK : 1 kg/j – Pt : 0,3 kg/j Volume : 50 m ³ /j	Avenant du 24 mars 2004
Jacob Holm	ZI intercommunale	Fibre non tissé	DCO : 120 kg/j – MES : 15 kg/j – pH : 5,5 à 9,5 DBO ₅ : 30 kg/j – NTK : 1,5 kg/j – Pt : 1,5 kg/j Volume : 260 m ³ /j	Convention du 26 mai 2004
Alpro Sojinal	Issenheim	Agroalimentaire	DCO : 1 000 kg/j – MES : 250 kg/j – pH : 5,5 à 9,5 DBO ₅ : 30 kg/j – NTK : 1,5 kg/j – Pt : 1,5 kg/j Volume : 700 m ³ /j	Convention du 6 mars 2006 Avenant du 13 septembre 2017
Caléo	Linthal	Traitement d'eau	DCO : 48,5 kg/j – MES : 118 kg/j – pH : 5,5 à 9,5 DBO ₅ : 2,78 kg/j – NTK : 10205 kg/j Volume : 115 211 m ³ /j	Convention du 16 février 2007
Xynatech	Guebwiller	Fabrication de plaques de découpe	MES : < 1 000 mg/l – pH : 5,5 à 10,5 T° < 30 °C Respect des charges de pollution domestique ordinaire	Convention du 3 avril 2008
Acométis	Soultz	Industrie mécanique	MES : < 1 000 mg/l – pH : 5,5 à 10,5 T° < 30 °C Respect des charges de pollution domestique ordinaire	Charges de pollution domestique
Sources de Soultzmatt	Soultzmatt	Agroalimentaire	DCO : 2 000 kg/j – MES : < 1 000mg/l – pH : 5,5 à 9,5 Volume : 4 000 m ³ /j	Convention du 31 juillet 2014
Alcoa	Merxheim	Traitement de surface	DCO : 42 kg/j – MES : 18 kg/j – pH : 5,5 à 9,5 Volume : 100 m ³ /j	Convention du 22 novembre 2016
Fellmann Cartonages	Soultz	Imprimerie	Pas de valeur seuil, car conventionné uniquement pour les eaux de rejet des eaux d'extinction des incendies	Convention du 17 décembre 2018

Abréviations utilisées :

DBO₅ : demande biologique en oxygène après 5 jours d'incubation

DCO : demande chimique en oxygène

MES : matières en suspension

NTK : Azote Kjeldahl

pH : potentiel hydrogène

Pt : phosphore total

T° : température.

1.5- Qualité du service rendu à l'utilisateur du service d'assainissement collectif

1.5.1- Récapitulatif des interventions du camion chez les particuliers

Commune	Curage	Débouchage	Vidange
Bergholtz	0	3	3
Bergholtz-Zell	0	0	0
Buhl	2	6	5
Guebwiller	5	38	16
Hartmannswiller	0	0	1
Issenheim	4	7	8
Jungholtz	2	1	5
Lautenbach	0	3	2
Lautenbach-Zell	1	2	3
Linthal	0	0	4
Merxheim	1	0	0
Murbach	0	0	1
Orschwir	0	3	3
Raetersheim	3	2	0
Rimbach	0	0	6
Rimbach-Zell	0	0	4
Soultz	6	21	9
Soultzmatt-Wintzfelden	3	4	3
Wuenheim	2	2	1
Total	29	92	74
<i>Pour mémoire, total 2019</i>	28	168	86

1.5.2- Contrôles de conformité des branchements d'assainissement privés

Commune	Conformité	Non-conformité	Total
Bergholtz	0	0	0
Bergholtz-Zell	0	1	1
Buhl	8	1	9
Guebwiller	8	16	24
Hartmannswiller	1	1	2
Issenheim	4	3	7
Jungholtz	1	1	2
Lautenbach	1	4	5
Lautenbach-Zell	3	1	4
Linthal	0	1	1
Merxheim	3	0	3
Murbach	0	0	0
Orschwir	1	1	2
Raetersheim	2	1	3
Rimbach	0	0	0
Rimbach-Zell	0	3	3
Soultz	13	15	28
Soultzmatt-Wintzfelden	1	6	7
Wuenheim	3	0	3
Total	49	55	104
<i>Pour mémoire, total 2019</i>	173	48	221

1.5.3- Demandes de branchement et documents d'urbanisme

Commune	Demande de branchement	Permis de construire	Certificat d'urbanisme	Permis d'aménager et Déclaration Préalable
Bergholtz	3	0	1	0
Bergholtz-Zell	0	0	0	0
Buhl	8	8	5	0
Guebwiller	10	24	4	10
Hartmannswiller	4	3	1	0
Issenheim	3	17	1	2
Jungholtz	1	5	1	0
Lautenbach	8	12	0	3
Lautenbach-Zell	1	4	1	0
Linthal	1	0	1	0
Merxheim	6	16	1	1
Murbach	0	0	0	1
Orschwir	0	1	2	0
Raedersheim	5	4	1	2
Rimbach	0	0	0	0
Rimbach-Zell	0	0	0	0
Soultz	25	31	11	2
Soultzmatt-Wintzfelden	14	13	2	2
Wuenheim	1	5	0	0
Total	90	143	32	23
<i>Pour mémoire, total 2019</i>	90	150	42	30

1.5.4- Taux de réclamation

Le service d'assainissement collectif a reçu, toutes réclamations confondues, environ 25 appels, courriers ou visites en 2020.

1.5.5- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

Aucune demande d'indemnisation n'a été transmise en 2020.

1.6- Gestion financière et patrimoniale du service d'assainissement collectif

1.6.1- Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Encours total de la dette au 31 décembre 2020	4 330 500 €
Recettes réelles 2020	3 805 198 €
Dépenses réelles 2020	1 976 566 €
Épargne brute annuelle 2020	1 828 632 €

Durée d'extinction de la dette : 2,37 ans.

1.6.2- Tarification de l'assainissement

La redevance d'assainissement et les tarifs du service sont votés en séance du Conseil de Communauté lors du vote du Budget Primitif.

Les tarifs, pour l'année 2020, sont les suivants :

Assainissement collectif

Redevance d'assainissement

De 1 à 6 000 m ³	1,53 €/m ³
De 6 001 à 12 000 m ³	1,26 €/m ³
De 12 001 à 24 000 m ³	1,04 €/m ³
Au-delà de 24 000 m ³	0,89 €/m ³

Vidange de fosse septique, toutes eaux et bac à graisses

Forfait d'intervention ou volume inférieur à 1 m ³	115,28 €
Le m ³ vidangé	115,28 €
Forfait d'analyse	124,17 €

Dépotage des matières de vidange hors périmètre CCRG

Frais de dépotage	10,32 €/m ³
Frais de traitement	37,60 €/m ³
Forfait d'analyse	124,17 €

Main-d'œuvre pour débouchage et curage

Camion + chauffeur + servant	92,86 €/h
Forfait ITV, déplacement, intervention, rapport sommaire	91,12 €

Branchements

Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) ou droit de branchement	
PAC « pour immeubles existants (pose d'un réseau neuf) »	1 502,99 €
PAC « pour immeubles neufs (réseau déjà existant) »	1 502,99 €
Curage de siphons de rue (la pièce)	5,38 €

Mutation des biens immobiliers

Contrôle de conformité initial	192,85 €
Contrôle de conformité initial en urgence	265,93 €
Contre-visite	107,59 €
Contre-visite en urgence	217,21 €
Rendez-vous non honoré par le demandeur	83,23 €
soit, pour une facture type de 120 m ³ :	
➤ Redevance d'assainissement	183,60 €
➤ Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) à 0,233 €/m ³	27,96 €
➤ Total	211,56 €

1.6.3- Taux moyen de renouvellement du réseau collectif d'eaux usées et d'eaux pluviales

- Rue Saint-Pirmin à Buhl : 165 ml de réseau d'eaux pluviales / 60 ml de réseau d'eaux usées.
- Rue de la Gare à Buhl : 45 ml de réseau d'eaux pluviales / 95 ml de réseau d'eaux usées.
- Place de la République à Soultz : 198 ml de réseau d'eaux pluviales.

Le taux de renouvellement des réseaux en 2020 est de 0,18 %.

À ce rythme, il faut 555 ans pour renouveler intégralement les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

1.6.4- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux collectifs d'eaux usées

- Linéaire inspecté en 2020 : 2 500 ml, soit 0,8 % du linéaire total.
- Linéaire levé en 2020 : 0 km.

1.7- Performance environnementale du service d'assainissement collectif des eaux usées

1.7.1- Conformité de la collecte des effluents, des équipements de traitement des eaux usées, de la performance des ouvrages de traitement des eaux usées

Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station de traitement) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

La CCRG est en attente des données de la part des services de la Police de l'Eau.

1.7.2- Taux de boues issues des ouvrages de traitement, évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Le traitement des eaux usées par voie biologique entraîne la production de boues.

Celles produites par la Station d'épuration intercommunale sont épaissies, méthanisées, pour la production de biogaz, déshydratées, compostées et valorisées en épandage agricole.

Le biogaz produit est aussi valorisé en énergie thermique, elle-même utilisée au sein de la Station de traitement des eaux usées.

La production de boues, sur l'année 2020, est de 2 935,92 tonnes.

Celle-ci a permis de constituer un lot de 1 577,18 tonnes de compost.

Ce lot de compost, ne répondant pas aux critères de la norme NFU 44-095, doit être épandu sur le plan d'épandage de la CCRG.

Une première partie de ce lot (483,8 tonnes) a été épandue sur des parcelles des exploitants Motsch, Wild et Motsch-Gollentz.

Au 31 décembre, il restait un stock de 64 tonnes de boues 2020 sur la Station d'épuration.

1.7.3- Conformité des performances des équipements de traitement des eaux usées au regard des prescriptions

La législation impose de comptabiliser l'ensemble des volumes rejetés vers le milieu naturel.

Le réseau d'eaux usées étant majoritairement unitaire, lors d'épisodes pluvieux, une partie des eaux usées est « by-passée » à travers le bassin d'orage de la Station de traitement des eaux usées, impactant, de ce fait, les niveaux de rejets vers la rivière.

En conséquence, sur certains paramètres, de nombreux dépassements, en termes de flux et de rendement, ont été constatés lors de ces épisodes.

Tous ces dépassements sont intervenus pour des débits journaliers entrants supérieurs à 22 030 m³, correspondant à un fonctionnement en mode dégradé, selon l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation de la Station d'épuration.

Le débit de référence (seuil au-delà duquel la Station devrait fonctionner en mode dégradé), calculé pour l'année 2020, est de 37 204 m³, soit une valeur bien supérieure à celle des données du constructeur.

1.7.3.1- Capacité de traitement de la Station de traitement des eaux usées intercommunale

Paramètres de pollution	Hors période de vendanges			En période de vendanges
	Charge nominale en kg/j		Surcharge en kg/j avec mode dégradé temps de pluie 2	Apports spécifiques dus à la viticulture
	Temps sec	Temps de pluie		Charge spécifique en kg/j
DBO _{5eb}	3 000	4 050	> 4 050	1 940
DCO _{eb}	6 800	9 300	> 9 300	3 000
MES	3 060	4 300	> 4 300	1 300
NTK	490	590	> 590 < 940	40
Pt	125	160	> 160	13
Volume en m ³ /j	16 150	22 030	30 250	

Les rendements minimaux de l'arrêté du 12 novembre 2003 et du Plan Action Rhin sont de :

- 90 % sur la DBO₅
- 75 % sur la DCO
- 90 % sur les MES
- 70 % sur le NGL
- 75 % sur le NTK
- 75 % sur le N-NH₄
- 80 % sur le Pt.

Abréviations utilisées :

DBO_{5eb} : demande biologique en oxygène après 5 jours d'incubation sur les eaux brutes

DCO_{eb} : demande chimique en oxygène sur les eaux brutes

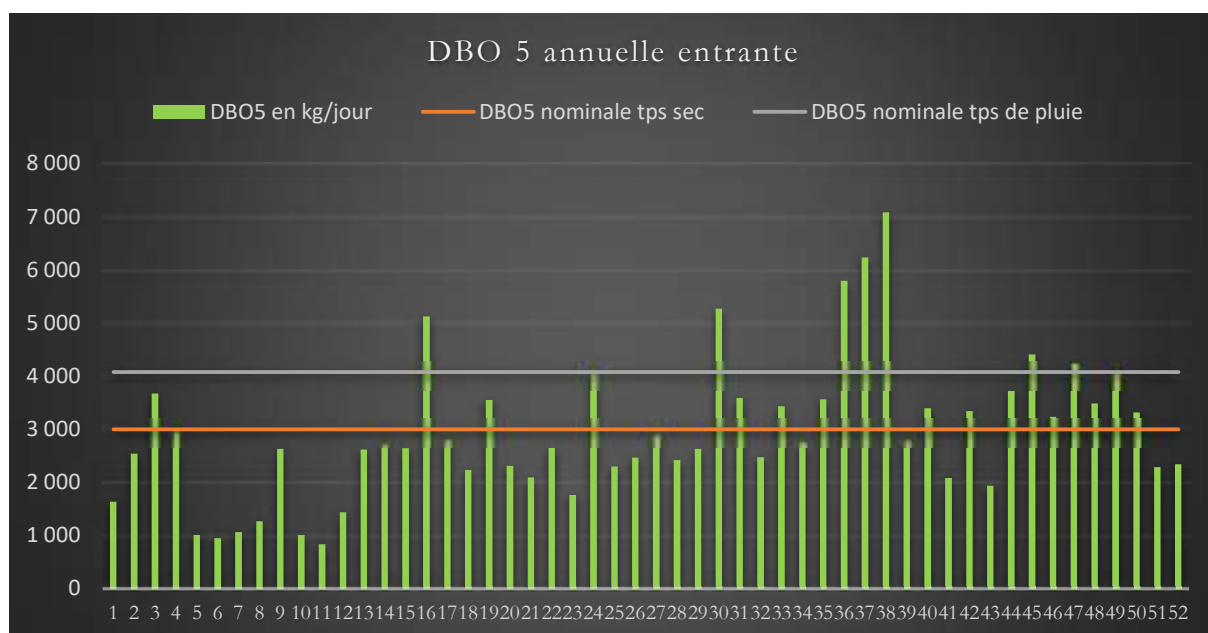
MES : matières en suspension

N-NH₄₊ : azote ammoniacal

NGL : azote total

NTK : azote total Kjeldahl

Pt : phosphore total.



1.7.3.2- Productions et consommations de la Station de traitement des eaux usées intercommunale

	Unité	2019	2020
Effluents en entrée	m ³	8 879 430	8 432 120
Charge DCO	kg	2 427 496	2 499 975
Polymères (liquide)	tonne	5,4	5,4
Polymères (poudre)	tonne	10	10
Boues déshydratées produites	tonne	3 106	2 935,92
Compost déchet, épandu en agriculture	tonne	-	483,80
Boues en filière alternative	tonne	-	
Compost produit	tonne	453 + 127	1 577,18
Compost épandu en agriculture	tonne	580	0
Compost ensaché (et vendu)	tonne	0	24
Stock de boues au 31/12	m ³	0	64

*453 tonnes avec les boues de 2018 + 127 avec celles de 2019.

Le compost ensaché commandé en 2019 est un compost produit uniquement avec des déchets verts.

1.7.3.3- Taux de charge annuel entrant sur la Station (sur la base du débit de référence temps de pluie)

Paramètres de pollution	Valeur mesurée	Pour débit de référence	
		Valeur maximum	Taux de charge
DBO _{5eb} en kg	1 108 316	1 478 250	75,0%
DCO _{eb} en kg	2 499 975	3 394 500	73,6%
MES en kg	1 090 771	1 569 500	69,5%
NTK en kg	161 103	215 350	74,8%
Pt en kg	26 222	58 400	44,9%
Volume en m ³	8 432 120	8 040 950	104,9%



Station de traitement des eaux usées d'Issenheim (source CCRG).

1.7.4- Station de traitement des eaux usées du Markstein

La CCRG assure, depuis le 15 juin 2017, l'entretien de la Station de traitement des eaux usées du Markstein, via une convention de mise à disposition de personnel auprès du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon.

Cette convention a été renouvelée au 1^{er} janvier 2019.

Sur l'année 2020, il a été comptabilisé 261 heures de mise à disposition, soit une baisse de l'ordre de 35 % consécutive à la très forte baisse d'activité constatée sur le site.

D'un point de vue technique, des modifications sur le système de pompage ont été réalisés au courant de l'année sur la Station et d'autres modifications dans le principe de fonctionnement seront mises en œuvre en 2021 afin d'amener l'équipement vers un produit plus fiable et permettant d'améliorer la qualité du traitement.

Des opérations d'inspection vidéo seront également réalisées sur le réseau afin de détecter les importantes sources d'eaux claires présentes en entrée de Station.



Station de traitement des eaux usées du Markstein (source CCRG).

1.7.5- Financement

Les recettes et dépenses du service Assainissement sont les suivantes, hors restes à réaliser :

Montants TTC	2019	2020
Dépenses d'investissement	4 097 264 €	4 145 204 €
Dépenses de fonctionnement	3 188 776 €	2 904 938 €
Recettes d'investissement	6 369 980 €	6 232 587 €
Recettes de fonctionnement	5 801 858 €	5 113 402 €
Total dépenses	7 286 040 €	7 050 142 €
Total recettes	12 171 838 €	11 345 989 €

Les baisses de recettes sont principalement liées à la baisse de la consommation d'eau impactant la redevance d'assainissement.

1.8- Travaux et études

1.8.1- Travaux et études réalisés sur les réseaux collectifs d'eaux usées

- Études engagées en 2015 et toujours en cours :
 - ✓ Étude hydraulique globale des réseaux collectifs d'eaux usées.
- Études engagées en 2020 :
 - ✓ Aménagement de voirie rue Principale à Wintzfelden
 - ✓ Aménagement de voirie rue Principale à Wuenheim (tranche 3)
 - ✓ Aménagement de voirie rue Théodore Deck à Guebwiller.
- Études finalisées et travaux démarrés ou en cours en 2020 :
 - ✓ Création du réseau communal d'eaux usées et rénovation du réseau d'eaux pluviales de la commune de Rimbach-Zell.



Aménagement du bassin d'eaux pluviales à Rimbach Zell.

- ✓ Rénovation de la rue du Bois à Soultzmatt
- ✓ Aménagement de voirie rues de la Gare et Saint-Pirmin à Buhl
- ✓ Aménagement de la rue de Rouffach à Issenheim
- ✓ Aménagement des rues des Champs, des Malgré-Nous et du Foyer à Merxheim

- ✓ Aménagement des rues Henri Latscha et du Binsbourg à Jungholtz



Station de relevage – Rue Latscha à Jungholtz.

- ✓ Aménagement de la rue de l'École à Lautenbach Zell.

➤ Travaux terminés en 2020 :

- ✓ Rue Saint-Pirmin à Buhl
- ✓ Rue de la Gare à Buhl
- ✓ Place de la République à Soultz
- ✓ Route de Rouffach (phase 2) à Issenheim
- ✓ Rues du Bois et de l'Hôpital à Soultzmatt.

1.8.2- Principaux travaux et acquisitions réalisés à la Station de traitement des eaux usées en 2020

Matériel	Nature des travaux	Montant TTC
Variateur mécanique PPE A alim digesteur	Révision + Réparation	1 649,15 €
Motoréducteur vis transfert des boues vers remorque	Réparation	2 247,98 €
Variateur mécanique PPE gavage centrifugeuse A	Révision + Réparation	1 872,24 €
Pompe A boues en excès sur bio A	Réparation	1 678,60 €
Variateur mécanique PPE B alim digesteur	Révision + Réparation	2 433,58 €
Ventilateur du surpresseur C	Remplacement	912,91 €
Pompe à vide pont dessableur	Réparation	768,86 €
Variateur mécanique PPE de gavage centrifugeuse B	Révision + Réparation	2 364,42 €
Agitateur	Remplacement	5 042,62 €
Préleveur des sorties A et B	Remplacement	9 862,46 €
Deux ensembles transmetteur + sondes graisses prétraitement	Remplacement	1 560,00 €
Dégrilleur prétraitement	Remplacement pièces	1 567,20 €
Centrifugeuse B	Révision	16 198,07 €
Titrateur TAC/AGV	Acquisition	4 138,14 €
Torchère	Remplacement pièces	556,89 €
Torchère arrête-flamme	Remplacement	3 098,40 €
Vanne de régulation chauffage digesteur	Remplacement	1 646,96 €
Grilles d'égouttage	Remplacement pièces	2 623,20 €
Pompes Fe Cl3	Remplacement x 2	3 452,40 €
	Total	63 674,08 €

1.8.3- Études en cours à la Station de traitement des eaux usées

Études de diagnostic et de scénarios d'amélioration de la STEU (Bureau du 6 octobre 2020) → Cabinet Merlin.

1.9- Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Les notes d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sont téléchargeables sur son site Internet :

http://www.eau-rhin-meuse.fr/?q=documents_utiles

http://www.eau-rhin-meuse.fr/rapport_des_maires

1.9.1- État des primes et subventions allouées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

		2016	2017	2018	2019	2020
Exploitation	Prime pour épuration	258 262 €	244 260 €	148 009 €	109 750 €	74 663 €
	Prime pour la surveillance des rejets industriels					
	Mise en place de l'autosurveillance	19 816 €				
	Collecte des eaux usées du bourg-centre de Murbach	252 000 €				
	Collecte des eaux usées du bourg-centre de Rimbach			259 845 €		
	Total	530 078 €	244 260 €	407 854 €	109 750 €	74 663 €

1.10- Action de solidarité

Sans objet.

2. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (cv)

2.1- Préambule

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du CGCT qui fait obligation au Président de présenter au Conseil de Communauté un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce rapport assure donc la transparence au bénéfice des usagers du service public de l'Assainissement Non Collectif (ANC – compétence exercée depuis le 1^{er} janvier 2018).

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

2.2- Caractérisation technique du service

2.2.1- Territoire desservi en termes d'Assainissement Non Collectif

Le territoire concerné par l'Assainissement Non Collectif est composé des communes suivantes :

Bergholtz, Bergholtz-Zell, Buhl, Guebwiller, Hartmannswiller, Issenheim, Jungholtz (partiellement), Lautenbach, Lautenbach-Zell, Linthal, Merxheim, Murbach, Raedersheim, Rimbach (partiellement), Rimbach-Zell (partiellement), Soultz, Soultzmatt-Wintzfelden et Wuenheim.

- Existence d'un zonage d'assainissement : oui, approuvé en 2003, sauf pour les communes de Soultzmatt-Wintzfelden et Merxheim, ayant adhéré à la CCRG après cette date et disposant de leurs propres zonages lors de leur adhésion.
- Existence d'un règlement de service : oui, approuvé le 7 décembre 2017.

2.2.2- Missions et fonctionnement du service

À la suite à la rétrocession de la compétence *Assainissement Non Collectif* aux communes au 1^{er} janvier 2006, la CCRG a proposé une convention d'assistance technique aux communes (*Conseil de Communauté du 1^{er} septembre 2005*).

Le Conseil de Communauté du 11 juillet 2017 a validé le transfert de la compétence *Assainissement Non Collectif* afin de compléter la compétence *Assainissement Collectif* au 1^{er} janvier 2018.

Réglementairement, les missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) relèvent de deux niveaux :

- les missions obligatoires, définies par la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992
- les missions facultatives introduites par la loi sur l'Eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 (*article L224-8 du CGCT*).

2.2.3- Missions obligatoires exercées dans le cadre du service

2.2.3.1- Contrôle des installations

Pour mener à bien cette mission obligatoire de contrôle des installations d'assainissement non collectif, le SPANC effectue différents types de contrôles tout au long de la vie des installations, du projet à son utilisation au quotidien.

Ces contrôles sont les suivants (selon l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif) :

➤ **Contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves ou à réhabiliter**, qui consiste en :

1. Un examen préalable de la conception : cet examen consiste en une étude du dossier fourni par le propriétaire de l'immeuble, complétée si nécessaire par une visite sur site.

Il s'agit notamment d'une étape indispensable à l'obtention du permis de construire (construction neuve, rénovation, réhabilitation, agrandissement...), comprenant des travaux sur l'ANC (articles R431-16, L421-6 et R111-8 du Code de l'Urbanisme).

2. Une vérification de l'exécution : cette vérification consiste, sur la base de l'examen préalable de la conception de l'installation et lors d'une visite sur site effectuée avant remblayage, à :
 - identifier, localiser et caractériser les dispositifs constituant l'installation
 - repérer l'accessibilité
 - vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur.

➤ **Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes**, qui consiste à :

1. Vérifier l'existence d'une installation, conformément aux dispositions de l'article L1331-1-1 du Code de la Santé Publique.
2. Vérifier le bon fonctionnement et l'entretien de l'installation.
3. Évaluer les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement.
4. Évaluer une éventuelle non-conformité de l'installation.
5. Transmettre au propriétaire un rapport sur lequel figure la conclusion sur l'état de l'installation, la liste des éventuels travaux à prévoir et les délais pour les réaliser selon leur degré d'urgence (immédiatement, sous quatre ans ou un an en cas de vente), ainsi que d'éventuelles recommandations.
6. Ces contrôles ont une véritable utilité pour les usagers et sont donc plus approfondis à la suite des arrêtés de 2012.

En cas de vente d'un bien immobilier équipé d'un ANC, le vendeur a l'obligation de lui fournir le rapport du contrôle datant de moins de trois ans (article L1331-11-1 du Code de la Santé Publique).

Seul le SPANC est habilité à réaliser ce contrôle, contrairement aux autres diagnostics immobiliers (amiante, plomb...) qui peuvent être faits par des organismes certifiés.

7. À défaut de ce document, le vendeur ne peut s'exonérer de la garantie pour vice caché.

En cas de non-conformité de l'installation, l'acquéreur devra effectuer les travaux prescrits dans un délai d'un an.

Pour 2020, 17 contrôles d'installations d'assainissement non collectif ont été réalisés (vente immobilière et construction neuve).

2.2.3.2- Missions facultatives

➤ **Entretien des installations et traitement des matières de vidange**

Le SPANC peut également proposer l'entretien des installations d'ANC, notamment la vidange, par un prestataire agréé par le Préfet pour le transport des matières de vidange, débouchages...

Lors du transfert de compétence ANC, il a donc été proposé de maintenir ce niveau de service.

L'usager peut néanmoins faire appel au prestataire agréé de son choix, qui lui remettra avec la facture la preuve que ses matières de vidange ont été dépotées et traitées en station d'épuration.

La CCRG dispose de deux camions de curage et d'un équipage (chauffeur + servant), partiellement dédiés à l'entretien des installations.

Les matières de vidange sont traitées à la Station d'épuration intercommunale sise route de Merxheim à Issenheim.

➤ **Opérations groupées de réhabilitations de systèmes d'ANC**

Les opérations de réhabilitation peuvent être réalisées par les propriétaires de manière groupée.

Ces opérations d'initiative privée doivent être réalisées sur la base d'études techniques préalables qui permettent la validation par le SPANC de la conception des projets.

Le SPANC ne réalise pas de projets ou d'avant-projets techniques pour le compte des propriétaires.

Il assure une mission de conseil en amont du projet et de contrôle à différentes étapes de la mise en place et du fonctionnement de l'installation.

Le propriétaire assure la Maîtrise d'ouvrage et le SPANC contrôle donc la conformité des travaux exécutés.

Cette solution permet donc au SPANC d'intervenir pour gérer les subventions éventuelles en fonction des critères définis par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et/ou le Conseil Départemental du Haut-Rhin.

Une convention fixe les rôles respectifs de la collectivité, du SPANC et du propriétaire, encadre la mise en œuvre des travaux et, le cas échéant, les modalités de versement des subventions.

2.2.3.3- Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie directe, au sein du service Assainissement Collectif de la CCRG.

Environ 0,25 Équivalent Temps Plein est affecté à ce service pour les contrôles, 0,5 Équivalent Temps Plein pour l'entretien.

2.2.3.4- Estimation de la population concernée (D301.0)

L'inventaire des installations est estimé ci-après :

Commune	ANC au 01/01/2020
Bergholtz	1
Bergholtz-Zell	1
Buhl	15
Guebwiller	17
Hartmannswiller	1
Issenheim	5
Jungholtz	13
Lautenbach	22
Lautenbach-Zell	20
Linthal	216
Merxheim	16
Murbach	6
Orschwihr	0
Raetersheim	8
Rimbach	24
Rimbach-Zell	9
Soultz	24
Soultzmatt-Wintzfelden	21
Wuenheim	18
Total CCRG	437

2.2.3.5- Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif (D302.0)

L'indice de mise en œuvre correspond à l'étendue des compétences exercées par le service.

Cet indice est de 120.

	Nombre de points possibles	Action effective en 2019	Action effective en 2020
<i>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</i>			
Délimitation des zones d'Assainissement Non Collectif par une délibération	20	<i>oui</i>	oui
Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	<i>oui</i>	oui
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de huit ans	30	<i>oui</i>	oui
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	<i>oui</i>	oui
<i>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service ; ce dernier assure :</i>			
✓ l'entretien des installations à la demande du propriétaire	10	<i>oui</i>	oui
✓ la réalisation et la réhabilitation des installations sur demande du propriétaire	20	<i>non</i>	non
✓ le traitement des matières de vidange	10	<i>oui</i>	oui

2.3- Tarification et recettes du service

2.3.1- Modalités de tarification

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est financièrement géré comme un Service Public à caractère Industriel et Commercial (*article L2224-11 du CGCT*).

C'est donc l'utilisateur qui assure le financement du service, par le règlement des prestations assurées par le service d'Assainissement Non Collectif, dont le montant correspond au prix du service rendu.

Types de prestations facturées :

- ✓ instruction des documents d'urbanisme, avec éventuellement contrôle de conception
- ✓ contrôles des installations neuves ou à réhabiliter
- ✓ contrôle de conception et contrôle avant remblai des installations
- ✓ contrôles périodiques ou en cas de vente des installations existantes (ANC ≤ 20 EH)
- ✓ contrôles périodiques ou en cas de vente des installations existantes (ANC 21-200 EH)
- ✓ entretien des installations : débouchage, vidange, dépotage et traitement à la Station d'épuration intercommunale d'Issenheim.

Les tarifs sont :

Prestations	Unité	Tarif 2019	Tarifs 2020
Prestations générales			
Instruction des PC	Forfait	24,23 €	24,59 €
Instruction des CU et DP	Forfait	14,80 €	15,02 €
Systèmes d'ANC < 20 équivalents-habitants			
Contrôle périodique de bon fonctionnement	Forfait	124,85 €	126,72 €
Contrôle avant-vente	Forfait	142,80 €	144,94 €
Contrôle de conception	Forfait	51,00 €	51,77 €
Contrôle des installations avant remblai	Forfait	39,06 €	39,64 €
Contre-visite	Forfait	31,68 €	32,16 €
Analyse des effluents	Forfait	118,77 €	120,55 €
Systèmes ANC 21-199 équivalents-habitants			
Contrôle annuel de bon fonctionnement	Forfait	61,20 €	62,12 €
Contrôle avant-vente	Forfait	270,30 €	274,35 €
Contrôle de conception	Forfait	204,00 €	207,06 €
Contrôle des installations avant remblai	Forfait	71,40 €	72,47 €
Contre-visite	Forfait	31,68 €	32,16 €
Analyse des effluents	Forfait	118,77 €	120,55 €
Entretien			
Vidange / dépotage / traitement	m ³	160,79 €	163,20 €
Débouchage / curage	h	91,48 €	92,86 €
Dépotage	m ³	10,17 €	10,32 €
Traitement des matières de vidange	m ³	37,05 €	37,60 €

Les tarifs sont validés annuellement par le Conseil de Communauté.

2.4- Études en cours

2.4.1- Obersengern à Linthal

Le lieu-dit Obersengern abrite trois sources concernées par l'arrêté préfectoral n° 26.2016 / ARS / SRE portant Déclaration d'Utilité Publique de la dérivation d'eaux souterraines des captages (03777X0038 source Durbahl, 03778X0016 source Kaltenbrunn 1, 03778X0017 source Kaltenbrunn 2, 03778X0018 source Da Neder), des périmètres de protection de ces captages et autorisant les travaux de prélèvement de l'eau et l'utilisation des eaux en vue de la consommation humaine au bénéfice de la commune de Linthal.

La stratégie d'assainissement pour les habitations existantes du lieu-dit Obersengern est l'Assainissement Non Collectif sous Maîtrise d'ouvrage privée, sous couvert du SPANC, dans le cadre de ses compétences.

2.5- Action de solidarité

Sans objet.